



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réhabilitation de la halle et du Beffroi de Revel – demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC Occitanie)

N° 017.06.2024

Rapporteur :
Alain MAGNIN-LAMBERT

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-017062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 22 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le programme de réhabilitation de la halle de Revel et du beffroi, classés monuments historiques depuis 2006.

Le diagnostic réalisé en 2022 par le groupement d'architectes représenté par le cabinet Arc et Sites a détaillé les dégradations de l'édifice et a préconisé des travaux. Ce diagnostic technique, cofinancé par la DRAC Occitanie, a permis d'établir un programme de travaux et un calendrier prévisionnel d'intervention.

Ainsi, les travaux s'étaleront sur 3 exercices budgétaires de 2024 à 2026.

Pour la première phase de travaux, les montants seront :

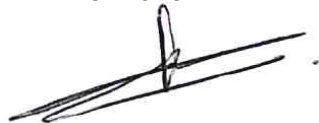
Dépenses en €		Recettes en €	
Maitrise d'œuvre	27 344,79	DRAC Occitanie	257 515,30
OPC / SPS / BC	16 880,00	Conseil régional Occitanie	60 000,00
Travaux - Tranche 1	840 060,95	Ville de Revel	743 627,59
TOTAL HT	884 285,74		
TVA 20 %	176 857,15		
TOTAL TTC	1 061 142,89		1 061 142,89

Sur la base du plan de financement ci-dessus et sur proposition de monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur de maire à solliciter une subvention d'un montant de 257 515,30 € auprès de la DRAC Occitanie pour l'opération de réhabilitation de la halle et du Beffroi de Revel.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 21 juin 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-017062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation